

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre VII. Comment le Droit Romain se perdit en Espagne.

urn:nbn:de:gbv:45:1-731

pouvoient plus servir qu'à suppléer aux Statuts des Villes qui s'étoient érigées en Républiques: or qui pouvoit mieux y suppléer, ou la Loi des Lombards qui ne statuoit que sur quelques cas, ou la Loi Romaine qui les embrassoit tous?

LIVRE
VINET-
HUITIÈME.
Chap. V I I.

CHAPITRE VII.

Comment le Droit Romain se perdit en Espagne.

Les choses allèrent autrement en Espagne. La Loi des Wisigoths triompha, & le Droit Romain s'y perdit. *Chaindasuinde* (1) & *Recessuinde* (2) proscrivirent les Loix Romaines, & ne permirent pas même de les citer dans les Tribunaux. *Recessuinde* fut encore l'auteur (3) de la Loi qui ôtoit la prohibition des Mariages entre les Goths & les Romains. Il est clair que ces deux Loix avoient le même esprit: ce Roi vouloit enlever les principales causes de séparation qui étoient entre les Goths & les Romains. Or on pensoit que rien ne les séparoit plus, que la défense de contracter entr'eux des Mariages & la permission de vivre sous des Loix diverses.

Mais quoique les Rois des Wisigoths eussent pros crit le Droit Romain, il subsista toujours dans les Domaines qu'ils possédoient dans la Gaule Méridionale. Ces Païs éloignés du centre de la Monarchie vivoient dans une grande indépendance. On voit par l'Histoire de *Vamba*, qui monta sur le Trône en 672 que les Naturels du Païs avoient pris le (4) dessus: ainsi la Loi Romaine y avoit plus d'autorité, & la Loi Gothe y en avoit moins. Les Loix Espagnoles ne convenoient ni à leurs manières, ni à leur situation actuelle; peut-être même que le Peuple s'obstina à la Loi Romaine, parce qu'il y attacha l'idée de sa Liberté. Il y a plus, les Loix de *Chaindasuinde* & de *Recessuinde* contenoient des dispositions effroyables contre les Juifs: mais ces Juifs étoient puissans dans la Gaule Méridionale. L'Auteur de l'Histoire du Roi *Vamba* appelle ces Provinces le Prostitution des Juifs. Lorsque les Sarrasins vinrent dans ces Provinces, ils y avoient été appelés: or qui put les y avoir appelés que les Juifs ou les Romains? Les Goths furent les premiers opprimés, parce qu'ils étoient la Nation dominante. On voit dans *Procope* (5) que dans leurs calamités ils se retiroient de la Gaule Narbonoise en Espagne. Sans doute que dans ce malheur-ci,

ils

(1) Il commença à régner en 642.

(2) Nous ne voulons plus être tourmentés par les Loix Etrangères ni par les Romaines, *Loi des Wisigoths* Liv. 2. tit. 1. §. 9. & 10.

(3) *Ut tam Gotbo-Romanam, quam Romanus-Gotham matrimonio liceat sociari*, *Loi des Wisigoths* Liv. 3. tit. 1. chap. 1.

(4) La révolte de ces Provinces fut une défection générale, comme il paroît par le Jugement qui est à

la suite de l'Histoire. *Paulus* & ses adhérens étoient Romains, ils furent même favorisés par les Evêques. *Vamba* n'osa pas faire mourir les séditieux qu'il avoit vaincus. L'Auteur de l'Histoire appelle la Gaule Narbonoise la Nourrice de la perfidie.

(5) *Gothi qui clo's superaverant ex Gallia cum uxori- bus liberisque egressi in Hispaniam ad Tundinjam palam tyrannum se receperunt*, de Bello Gothorum lib. 1. cap. 13.

